

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

Le 9 avril 2013

Procès-verbal de la session ajournée du conseil de la Municipalité de Cacouna, tenue le neuvième jour d'avril deux mille treize (2013) à 19h30, à la salle municipale située au 415, rue de l'Église à Cacouna, lieu ordinaire des sessions de ce conseil.

Présences:

Gilles D'amours	#1	présent
Rémi Beaulieu	#2	présent
Francine Côté	#3	présente
Gilbert Dumont	#4	présent
André Guay	#5	absent
Carol Jean	#6	présent

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

La séance est réouverte à 19h30, la mairesse, Madame Ghislaine Daris préside l'assemblée et Madame Madeleine Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

6. TRANSPORT

6.1-1 Panneau électrique Rivière-des-Vases

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.1-2 Lampes pour boîtes postales

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6.2 Commission de Toponymie - Route Bérubé

Madame Louise Chastenay du service de la gestion des territoires et de la LEP nous informe que la Commission de Toponymie a officialisée le 13 février dernier le nom de la voie de circulation intitulée « Route Bérubé ».

2013-04-101.6.3 Mise en demeure - René Lefebvre

Dépôt au conseil d'une mise en demeure de monsieur René Lefebvre demandant de le dédommager pour les inconvénients (esthétique et perte d'une partie de son terrain) associés à l'affaissement de la cote Roy en 2011. Des dalles de béton ont été installées sur son terrain par mesure de sécurité.

Attendu que monsieur Lefebvre a déposé une mise en demeure à la Municipalité concernant les blocs de béton déposés sur son terrain en 2011;

Attendu que le propriétaire du terrain demande un dédommagement pour les inconvénients associés à cette situation;

Attendu qu'il donne 10 jours à la Municipalité pour régler la situation sinon il pourrait entreprendre des procédures judiciaires;

Il est proposé par monsieur Carol Jean

et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil demande à monsieur Lefebvre de nous fournir un certificat de localisation afin d'établir l'emprise du terrain concerné.

2013-04-102.6.4 Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup-événement cycliste

M. Marc Bélanger pour le comité organisateur demande à la Municipalité son accord à la tenue de l'événement cycliste qui permettra à 160 jeunes de 3^e à 5^e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane. Cet événement se tiendra le dimanche 19 mai prochain à lequel les cyclistes traverseront la route 291 d'est en ouest. Les participants seront escortés par trois véhicules de l'organisation qui seront munis de gyrophares et qui avertiront de la tenue de l'événement.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise la tenue de l'événement cycliste sur la route 291 qui se tiendra le 19 mai prochain conditionnellement à l'autorisation du Ministère des Transports du Québec car cette rue est de juridiction provinciale.

2013-04-103.6.5 Soumissions - nivelage des rues

Dépôt au conseil du résultat de l'ouverture des soumissions pour le nivelage des rues qui s'est tenue le 8 avril 2013.

Municipalité Saint-Arsène	120\$ de l'heure
Constructions BML	non disponible

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise la Municipalité de Saint-Arsène à effectuer le nivelage des rues pour l'année 2013 au coût de 120\$ de l'heure.

2013-04-104.6.6 Soumissions - balayage des rues

Dépôt au conseil du résultat de l'ouverture des soumissions pour le balayage des rues qui s'est tenue le 8 avril 2013.

Michel Lepage	5200\$ plus taxes = 5978.70\$
Gregtech Inc.	6125\$ plus taxes = 7042.22\$

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil autorise monsieur Michel Lepage à effectuer le balayage des rues pour l'année 2013 au coût de 5200\$ plus taxes soit la somme de 5978.70\$.

6.7 Correspondance Transport Canada

Transports Canada nous informe que dans le cadre d'un projet de réparation des brise-lames au port de Gros-Cacouna, Transports Canada, propriétaire des installations, prévoit rendre disponible une partie de la falaise présente sur sa propriété, comme source d'approvisionnement en pierre. Les travaux prévus en 2013-2014 et 2014-2015, consistent à reconstruire le musoir du brise-lames sud et à consolider certaines zones endommagées du brise-lames nord.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

2013-04-105.7.1 Analyse de l'eau potable - 3 ans

M. Gilles Rioux directeur du Laboratoire BSL nous confirme que les tarifs pour les analyses d'eau potable et d'eaux usées de notre municipalité déposés à notre dernière réunion du 4 mars, les conditions sont valables pour une période de trois ans soit les années 2013, 2014, 2015.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la soumission de Laboratoire BSL pour l'analyse de l'eau potable et de l'eau usée pour l'année 2013-2014-2015 au coût respectif de 1780\$ et 868\$ plus taxes, transport inclus.

7.2 Semer - redevances

M. Serge Forest, directeur général de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup nous avise que suite à notre résolution de février dernier, qu'il n'est pas prévu que la SÉMER verse des redevances. La SÉMER prévoit verser des dividendes à ses actionnaires si les profits le permettent et s'acquittera des taxes dues à notre Municipalité comme tout bon citoyen corporatif.

Il nous mentionne également que c'est la MRC de Rivière-du-Loup qui est actionnaire de la SÉMER et que c'est à elle que nous devrions nous adresser pour faire augmenter notre pourcentage détenu dans les actions de la MRC.

2013-04-106.7.3 Protocole d'entente Consortium Cima+/Roche

Dépôt au conseil du projet de protocole d'entente pour effectuer les travaux au regard RD-1 des bassins aérés.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil mandate la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l. pour réviser ce protocole afin de le soumettre au Consortium Cima+/Roche pour autorisation.

Que ce conseil accepte de verser la somme d'environ 1000\$ plus taxes pour effectuer ce travail.

Que ce conseil accepte le projet de protocole d'entente proposé par la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, s.e.n.c.r.l.

Qu'une copie du projet de protocole d'entente soit expédié au Consortium Cima+/Roche pour approbation dans les 10 jours.

7.4 Étude préliminaire - Rue de la Grève-du Quai

L'étude préliminaire demandée à la firme Cima+ a été déposée au conseil. Une consultation des citoyens est prévue dans les prochaines semaines afin de les informer du suivi du dossier.

2013-04-107.7.5 Mise en demeure - Allen

Dépôt au conseil d'une mise en demeure de Allen afin de leur faire parvenir le paiement complet de 333 466\$ représentant le solde dû par chèque certifié. À défaut de recevoir le paiement dans les 10 jours de la réception de la présente, des procédures judiciaires seront intentées contre la municipalité sans autre avis ni délai.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que ce conseil mandate la firme Tremblay, Bois, Mignault, Lemay s.e.n.c.r.l. pour
accuser réception de cette mise en demeure à la firme d'aviseur légal d'Allen soit Bernier
Beaudry.

(c.c. Ministère des Transports du Québec)

2013-04-108.7.6 Addendas Lafontaine Leclerc

Dépôt de 4 avenants pour le lot #3 (bassins aérés).

Avenant #4 :

Remplacer les vannes Victaulic série 700 par vannes Vitaulic série 300 sur les
conduites d'aération secondaires 394.75\$

Avenant #5 :

Excavation de première classe en dehors du site de traitement des eaux usées
23 654.93\$

Avenant #6 :

Réparation du fil d'alimentation électrique de la chambre de vanne appartenant à
Transports Canada 11 630.03\$

Avenant #7 :

Mise en place et maintien de l'aqueduc temporaire durant les travaux de réparation de
la conduite brisée le long de l'Avenue du Port. Travaux d'urgence réalisés lors du bris de la
conduite d'aqueduc. Modifications apportées à la longueur de la gaine sous l'Avenue du Port
17 291.70\$

Total des avenants : 52 971.41\$

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte les avenants nos 4-5-6-7 du lot
#3 pour un montant total de 52 971.41\$ et accepte de les payer à même le règlement
d'emprunt no 34-10.

2013-04-109.7.7 Travaux Beaulieu-Meunerie - facture du laboratoire LVM

Dépôt au conseil de la facture de LVM Inc. au montant 7754.49\$ taxes incluses pour le
contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux entre la rue Beaulieu et la Meunerie. Un
montant supplémentaire de 433.60\$ plus taxes a été facturé considérant les conditions
climatiques dont une présence accrue a été réalisée au chantier.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de payer la facture de LVM au
montant de 6 310.90\$ plus taxes selon les soumissions déposées et acceptées par le conseil. Le
solde n'ayant pas été autorisé au préalable.

7.8 MRC de Rivière-du-Loup - SEMER

M. Raymond Duval directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Rivière-du-
Loup nous transmet une résolution adoptée par le conseil du 21 mars dernier nous informant
que la composition du conseil d'administration de la SÉMER sera revue prochainement pour
ajouter un siège à la MRC ce qui permettra plus de latitude dans la nomination des
représentants de la MRC.

De plus, le conseil de la MRC de Rivière-du-Loup souhaite que la municipalité de Cacouna, actionnaire de la SÉMER, agisse comme facilitateur pour l'implantation de l'usine de biométhanisation projetée.

8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport des permis de construction et des certificats d'autorisation

Les statistiques des permis généraux et certificats sont déposés au conseil pour information générale.

8.2 CPTAQ - décision 403448

Dépôt au conseil d'une décision révisée dans le dossier 403448 pour corriger la superficie visée par la demande.

8.3 MRC de Rivière-du-Loup-Projet de schéma d'aménagement et de développement révisé

Monsieur Alain Marsolais directeur de l'aménagement du territoire nous a transmis copie du second projet de schéma d'aménagement et de développement révisé. Nous devons faire parvenir à notre réunion du conseil de mai notre avis sur ce schéma révisé par résolution à la MRC.

8.4 Ministère des Ressources naturelles - Indexation des tarifs du registre foncier

Le service d'assistance à la clientèle de Foncier Québec nous avise que les tarifs des produits et services du Registre foncier seront ajustés à compter du 1^{er} avril 2013. Pour les municipalités, cela se traduit par une majoration de 1\$ pour copies de réquisitions transmises aux fins de mutations immobilières passant ainsi de 3\$ à 4\$.

9. LOISIRS ET CULTURE

2013-04-110-9.1-1 Rapport mensuel des Loisirs Kakou Inc.

Dépôt du rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard, Coordonnateur en loisirs.

Suite aux demandes dans le rapport mensuel de monsieur Jean-Yves Chouinard,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte :

1.- Les tarifs pour les moniteurs de terrain de jeux pour l'été 2013 :

-Responsable du terrain de jeux	12\$ de l'heure (37.5 heures)
-Moniteur	11\$ de l'heure (30 heures)
-Service de garde	10.25\$ de l'heure (20 heures)

pour les mêmes personnes que l'an passé.

2.- de verser l'acompte pour les feux d'artifice soit la somme 650\$ de la Saint-Jean-Baptiste.

3.- l'inscription au coût de 100\$ pour le tournoi mini-basketball à l'école secondaire de Rivière-du-Loup.

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna refuse :

4.- la construction des modules de Skate-park (planche à roulettes) par contre nos assurances chargerait une surprime de 750\$.

5.- l'achat de foyer extérieur pour la St-Jean : 180\$

2013-04-111-9.1-2 Demande de financement pour la St-Jean

Attendu que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

Attendu que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

Attendu que la population de la Municipalité de Cacouna souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

Attendu que la Municipalité de Cacouna a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

Attendu que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

2013-04-112.9.1-3 Offre de partenariat RIME

Attendu que le conseil de la Municipalité de Cacouna a pris connaissance de l'offre de RIME (Regroupement Indépendant de la Musique Émergente);

Attendu que le conseil des Loisirs Kakou Inc. a manifesté son intention de participer à l'organisation d'un spectacle offert par RIME;

Attendu qu'une somme de 2500\$ est exigible pour la tenue d'une telle activité;

Attendu que les revenus de bars, les commandites locaux ainsi que 50% de la vente des billets restent au Loisirs Kakou Inc.;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte la production d'un spectacle RIME en 2013 pour une somme de 2500\$;

Que le conseil demande en priorité l'interprète « Daniel Boucher ».

2013-04-113.9.2 Facture Carl Charron architecte - Centre des loisirs

Dépôt d'un crédit de 462.90\$ par Carl Charron architecte pour l'étude préliminaire du centre des loisirs. L'étude supplémentaire demandée est donc de 2892.90\$.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 2892.90\$ à Carl Charron architecte pour l'étude préliminaire du centre des loisirs.

9.3 Carl Charron architecte - estimé coûts centre des loisirs

Dépôt au conseil de l'estimé préliminaire des coûts pour la construction d'un centre de loisirs.

9.4 Offre de services - Carl Charron (projet bibliothèque)

Dépôt d'une offre de services en architecture afin de préparer les plans et devis pour l'aménagement de la bibliothèque municipale dans la sacristie de l'église ainsi que la surveillance partielle lors de l'exécution des travaux pour un montant total 21 655\$ plus taxes.

Le conseil attend la confirmation de la subvention avant d'autoriser une telle dépense.

2013-04-114.9.5 Adhésion URLS

M. Émilien Nadeau président de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent nous sollicite afin de renouveler notre adhésion pour un coût annuel de 150\$.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte de verser la somme de 150\$ à l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent pour 2013-2014.

2013-04-115.9.6 Protocole d'entente - Parc École

M. Yvan Tardif, directeur général de la Commission Scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup nous transmet copie corrigée du protocole d'entente concernant le parc-école. Les corrections sont au paragraphe 15 qui est sous réserve des dispositions dudit Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire.

Pour ce qui est de la résolution concernant notre priorité d'achat du terrain, advenant une fermeture de l'école Vents et Marées, la Commission scolaire ne peut s'engager en ce sens puisque le Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire exige que toute aliénation d'un immeuble dont la valeur excède 100 000\$ se fasse selon une procédure spécifique, dont une autorisation au préalable du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna accepte le protocole d'entente révisé relatif au parc de jeux à l'école Vents-et-Marées.

2013-04-116.9.7 Demande de financement dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Madeleine Lévesque directrice générale à présenter une demande de financement dans le cadre du Fonds

d'amélioration de l'infrastructure communautaire pour le projet de relocalisation de la bibliothèque municipale à la sacristie de l'Église St-Georges de Cacouna.

2013-04-117.9.8 Corporation de développement

Madame Marimaud Morin-Dupras, agente de développement rural de Cacouna nous sollicite afin de recevoir un montant 250\$ afin d'offrir des semis et des boutures gratuitement à la population dans le cadre du Jour de la Terre le 5 mai prochain.

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise à la Corporation de développement de Cacouna un budget de 250\$ pour offrir des semis et boutures aux citoyens de Cacouna.

10. AUTRES DOSSIERS

2013-04-118.10.1 AGA de l'Association des plus beaux villages du Québec

Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tiendra les 16 et 17 mai prochain.

Attendu que la Municipalité de Cacouna fait partie de l'Association des plus beaux villages du Québec;

Attendu que l'assemblée générale se tiendra à l'extérieur de la région pour 2013;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Carol Jean
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Cacouna autorise madame Ghislaine Daris à participer les 16 et 17 mai prochain à l'assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec qui se tiendra à Deschambault-Grondines, Cap-Santé et Neuville.

Que les frais encourus soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

10.2 AGA de OKAKIR

Invitation à participer à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme « bassins versants de Kamouraska, L'Islet et Rivière-du-Loup qui se tiendra le 24 avril prochain à Saint-André.

2013-04-119.10.3 Comptes à payer Consortium Cima+/Roche

Il est proposé par monsieur Gilbert Dumont
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que les comptes pour la période du 1 au 31 mars 2013 soient ratifiés et payés pour un montant de 11 310.74\$ (Consortium Cima+/Roche 3413.20\$ et 4520.65\$) ainsi que Cie Wilfrid Allen Ltée (filtre à charbon 3376.89\$) et annule le montant autorisé à la résolution 2013-04-89.4.1 de 54 450.76\$ à même le règlement d'emprunt no 34-10.

Que madame Ghislaine Daris, mairesse et madame Madeleine Lévesque, dir. gén. / sec. trés. soient autorisées à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Cacouna. La dir. gén. & sec. trés. confirme la disponibilité de crédits nécessaires afin de payer les comptes.

11. INFORMATIONS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-04-120.14 Clôture de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Rémi Beaulieu
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Qu'advenant 20h52 et l'ordre du jour étant épuisé, que l'assemblée soit close.

Madeline Lévesque, dir. gén. /sec. trés.

Ghislaine Daris, mairesse
